

A la page 51, M. Côté parlait d'une autre descente chez les membres de la Compagnie des jeunes Canadiens. Il disait, et je cite:

... on a saisi 18 tiroirs de classeurs métalliques à ce moment-là, dont une partie était remplie de journaux. Il s'agit de journaux intitulés *Gramma*; ils sont de langue française et proviennent de la République de Cuba.

A la page 70, M. Côté parle d'une photographie qui est une autre partie des pièces du document et déclare ce qui suit:

On a vu à plusieurs reprises dans des manifestations la présence de voitures de marque *Volvo* appartenant à la Compagnie des jeunes Canadiens. Vous en avez une photographie. Ces véhicules payés par le gouvernement... étaient même en tête de ligne des marches...

Ce sont des preuves de cette nature qui apparaissent dans le fascicule du comité déjà cité et qui faisaient dire à M. Lucien Saulnier:

Ces faits me justifient de demander formellement et publiquement une enquête royale sur les activités nettement subversives de La Compagnie des jeunes Canadiens.

Je suis d'accord avec la majorité des Canadiens pour dire qu'une enquête aurait dû avoir lieu à ce moment-là, et si le gouvernement est resté insensible, malgré les preuves évidentes fournies par les autorités de la ville de Montréal, c'est peut-être dû au passé du très honorable premier ministre actuel.

Le Service d'intelligence canadien, dans sa publication n° 36, nous fournit des détails sur le premier ministre, et je cite:

Notre dossier historique de M. Trudeau révélait les détails suivants:

1940—Il est renvoyé du Corps d'Entraînement des Officiers du Canada pour motif d'indiscipline; 1947—il étudie à la *London School of Economics* et attribue au professeur marxiste Laski «la plus stimulante et la plus forte influence qu'il ait connue»; 1950—il était à Shanghai lors de la prise du pouvoir par les Communistes et devient un admirateur du régime de Mao; 1951—de retour à Montréal...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais le temps de parole qui lui est accordé par le Règlement est terminé.

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, sans nécessairement reconnaître le bien fondé de tous les «allégués» de l'honorable député, je puis l'assurer que les services de mon ministère qui sont chargés de la sécurité surveillent étroitement les activités subversives qu'il a décrites. Si celui-ci désire porter des faits plus précis à mon attention, c'est avec diligence que je verrai à ce que des enquêtes soient faites à se sujet.

LES POSTES—LE SYNDICAT DES FACTEURS ET LA PRÉTENDUE CONFUSION AU SEIN DU MINISTÈRE

[Traduction]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, le 12 janvier, j'ai posé une question au ministre chargé des Postes au sujet de la déclaration publiée ce jour-là (elle était datée du 7 janvier mais avait été rendue publique ce jour-là) par l'Union des facteurs du Canada. Elle faisait état des conditions de travail au ministère des Postes et en peignait un tableau si sombre que

j'en ai ressenti de vives inquiétudes. Le communiqué déclare:

M. Roger Décarie, président national de l'Union des facteurs du Canada, laquelle compte 12,000 membres à travers le pays, n'est pas du tout satisfait de l'attitude du ministère envers son syndicat.

«Nous venons de signer le contrat que déjà le conflit reprend», a-t-il déclaré. Le ministre chargé des Postes avait dit qu'il avait l'intention de voir à l'amélioration des rapports entre le syndicat et la direction après le départ de M. Kierans mais, depuis la publication du rapport Montpetit, la situation ne saurait être pire.

Le projet de décentralisation a donné lieu à des prises de position déraisonnables et ridicules. On n'a tenu aucun compte du ministre chargé des Postes. Le sous-ministre n'en connaît pas plus long au sujet de la situation que le moindre commis postal. Le fonctionnaire chargé des relations de travail ne se montre jamais le nez aux réunions du syndicat et de la direction. Personne ne veut prendre de décisions et les directeurs régionaux se rient des autorités du ministère, à Ottawa, et refusent de se conformer aux directives. Celles-ci viennent de Pierre, Jean, Jacques, mais personne ne les suit car, dit-on, ils n'ont pas l'autorité voulue pour les faire respecter. En un mot, c'est le plus beau fouillis jamais vu!

Au milieu de toute cette agitation, l'Union des facteurs tente de se débrouiller et de trouver des solutions à ses problèmes. Le sous-ministre ne tient aucun compte du bureau national du syndicat et il a donné instruction à ses directeurs de districts et régionaux d'entamer des discussions sur divers points à l'échelon local.

Le communiqué de presse ajoute:

L'Union des facteurs ne peut accepter plus longtemps une situation aussi absurde, en particulier si l'employeur ne tient aucun compte de l'unité de négociations. La situation est très critique—nous ne voulons pas revivre la période de mai à août 1970.

Après avoir fait état de ce document fort intéressant et fort inquiétant, je pense pouvoir dire, sans risque de me tromper, que ce vœu formé par l'Union des facteurs est aussi le nôtre et, j'en suis sûr, celui de tous les Canadiens. Nous ne voulons pas revivre ce qui s'est passé en 1970. Je reconnais les éminentes qualités personnelles de l'homme qui est à présent chargé des Postes. Je crois que c'est un homme enclin à se montrer conciliant et qu'il fera de son mieux pour prévenir l'aggravation d'une situation déjà assez critique, selon ce document.

• (10.10 p.m.)

Le ministère des Postes sert directement tous les Canadiens, si bien qu'il est souvent la preuve la plus tangible de l'existence du gouvernement en tant qu'institution. Il est donc extrêmement important de bien soigner les relations entre les employés de ce ministère et ceux qui le dirigent au nom du gouvernement.

Je demanderais au député qui représente le ministre ce soir de lui dire que je tiens beaucoup à ce qu'il s'arrête à considérer soigneusement cette nouvelle situation. Il se peut que—et je reprends les termes de l'Ancien Testament—ce ne soit maintenant qu'un nuage un peu plus gros qu'une main d'homme, mais nous ne voulons pas que cela tourne en un ciel menaçant qui créerait de nouveau les conditions désastreuses que nous avons tous si bien connues au cours des derniers trente mois.

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général du Canada): Monsieur le président, mon collègue, le ministre responsable des Postes, a rencontré les représentants du syndicat le 14 janvier 1971, précisément pour empêcher que des situations comme celles qui ont été décrites par l'honorable député se produisent.